

## Délibérations du conseil municipal du 28 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt huit mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 18 mai 2010

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, GUYON Sophie, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc.

Excusés : SABOURIN Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Secrétaire de séance : CHAUVET Lucette.

### Délibérations

#### 1) Tarifs pour location de salles

Suite à la délibération du 30 avril 2010 et constatant une imprécision sur la limitation du nombre de spectateurs, sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal annule la délibération du 30 avril 2010 récapitulant les tarifs pour location de salles et :

#### • fixe les tarifs de location des salles :

↳ aux particuliers : pour réunions et repas

Période	Salle Pierre Gautier (grande)		Salle des familles (petite)		Les deux salles	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Été / 1 jour	120€	170€	60€	100€	150€	240€
Été / 2 jours	180€	260€	100€	140€	230€	380€
Hiver / 1 jour	140€	190€	80€	110€	180€	270€
Hiver / 2 jours	220€	300€	130€	160€	290€	420€

↳ aux associations extérieures à la commune : pour réunions (sans utilisation de la cuisine)

Période	Salle Pierre Gautier	Salle des familles	Les deux salles
Été / 1 jour	60€	30€	75€
Été / 2 jours	90€	50€	115€
Hiver / 1 jour	70€	40€	90€
Hiver / 2 jours	110€	65€	145€

↳ aux associations extérieures à la commune : avec utilisation de la cuisine et du matériel

Période	Salle Pierre Gautier	Salle des familles	Les deux salles
Été / 1 jour	120€	60€	150€
Été / 2 jours	180€	100€	230€
Hiver / 1 jour	140€	80€	180€
Hiver / 2 jours	220€	130€	290€

- **arrête la liste des bénéficiaires des salles à titre gratuit :**
  - associations dont le siège social est à Exireuil,
  - paroisse.
- **limite le nombre de spectateurs (lors de gala, spectacles, repas...):**
  - pour la salle des Familles, à 60 personnes, enfants et adultes,
  - pour la salle Pierre Gautier, à 240 personnes, enfants et adultes,
  - pour les deux salles (cloison ouverte), à 300 personnes, enfants et adultes.
- **fixe le montant des options :**
  - location de la vaisselle : 0,15€ par couvert,
  - mise à disposition des lave-vaisselle : 30€.
- **fixe les périodes été/hiver :**
  - été : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre,
  - hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.
- **fixe le montant de la caution pour toute location :**
  - à 500€.

*Cette caution pourra faire l'objet d'un encaissement par la commune selon le montant des frais engagés pour la remise en état des lieux.*

- **décide que toutes ces conditions et le règlement d'utilisation des salles feront l'objet d'un engagement** signé entre la commune et le locataire.

- **fixe l'application de cette délibération au 01/01/2011.**

↳ Toute demande fera l'objet d'une étude au cas par cas en mairie.

## **2) Aménagement du bourg - lancement de la procédure**

M. le maire rappelle le projet et les délibérations du dossier d'aménagement du bourg.

Vu l'estimation prévisionnelle, par l'atelier Paul Arène, du projet global à 1 543 838,30€ HT (1 846 430,61 TTC) avec une 1<sup>ère</sup> tranche à 652 900€ HT (780 868,40€ TTC),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe le coût de retrait du dossier de consultation 1<sup>ère</sup> tranche, à charge des entreprises, à 50€ ;
- décide d'appliquer la procédure dite "adaptée" et autorise M. le maire à lancer cette démarche ;
- désigne les membres de la commission d'appel d'offres :
  - Président : Jérôme BILLEROT, maire
  - 3 membres titulaires : Samuel DOMINEAU, Daniel FOURNIER, Christophe SIMONNET,
  - 3 membres suppléants : Maryse GRIGNON, Pascal MOTILLON, Jean-Luc SEIGNEURET,
- autorise M. le maire à signer toutes les pièces liées au dossier.

## **3) Restaurant scolaire - Tarifs des repas 2010/2011**

M. le maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur au restaurant scolaire : 2,15€ pour les enfants, 3€ pour le personnel affecté à l'école et 4€ pour les enseignants et stagiaires.

Après avoir étudié le prix de revient de ces repas et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe les tarifs repas pour l'année scolaire 2010/2011 à :
  - 2,15€ pour les enfants,
  - 3€ pour le personnel affecté à l'école,
  - 4€ pour les enseignants et stagiaires.

#### **4) Garderie périscolaire - Tarifs 2010/2011**

M. le maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur à la garderie : 1,20€ pour une présence matin, 1,50€ pour une présence soir et 2€ pour une présence matin + soir.

Après en avoir étudié le prix de revient, souhaitant garder l'aspect social et accessible de ce service et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe les tarifs garderie, par enfant, pour l'année scolaire 2010/2011,
  - présence le matin : 1,20€,
  - présence le soir : 1,50€,
  - présence matin et soir : 2€,
  - forfait pour dépassement d'horaire : 5€ par ¼ d'heure.

#### **5) Convention de mise à disposition : autorisation de signature**

Afin de formaliser la mise à disposition d'un local situé rue de Beausoleil, bien privé de la commune, à l'association "ACCA" d'Exireuil, M. le maire propose la rédaction et la signature d'une convention de mise à disposition entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

autorise M. le maire à signer la convention au nom de la commune.

#### **6) Subvention 2010 - Running club**

M. le maire expose le courrier adressé par l'association Running Club de Saint-Maixent-l'École, sollicitant une subvention afin d'aider au financement d'une manifestation le 19 juin 2010.

M. le maire constate qu'il reste 1 260€ de disponible sur la ligne 6574 "Subvention" du budget "Commune".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer une subvention de 60€ à cette association.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget "Commune".